



Prévention et détection des pratiques inacceptables chez EDF

HCTISN
10 Octobre 2019

Philippe Bordarier



ORGANISATION ET MÉTHODES MISES EN PLACE CHEZ EDF POUR PRÉVENIR LES PRATIQUES INACCEPTABLES

❑ **Contrat**

- ✓ Introduction de **clauses dans les nouvelles CGA** (droit d'EDF à réaliser des contrôles; rappel que le Titulaire doit exercer sa surveillance sur ses sous-traitants..)
- ✓ En cohérence avec le Référentiel Maitrise des Fabrications et des Réalisations : **évaluation des Schémas Industriels** (sélection des fournisseurs en phase Appel d'Offres) + participation aux travaux UTO sur la qualification des fournisseurs + sensibilisation de tous les acteurs par la DI

❑ **Contrôles et surveillances**

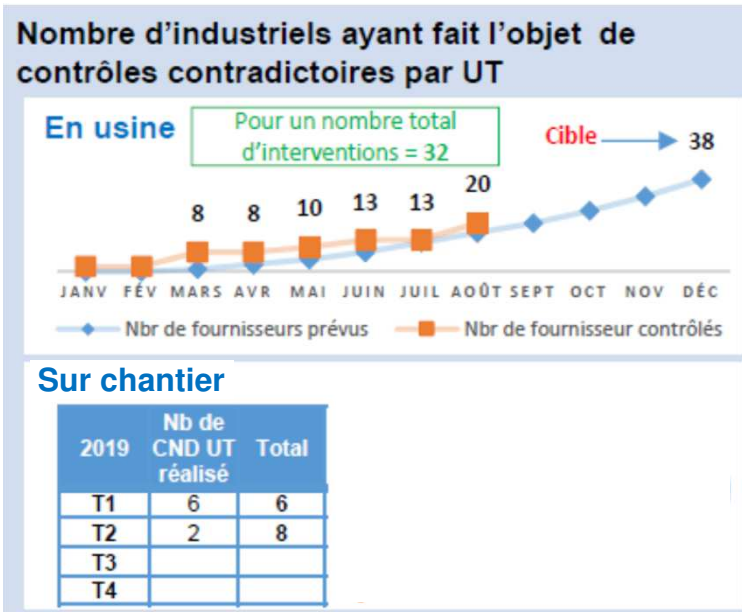
- ✓ Inspections inopinées
- ✓ Analyse des certificats matière (en remontant à la source de l'émetteur du certificat)
- ✓ Mesures contradictoires (CND, analyse matière par compétences EDF/DI)
- ✓ Essais Labos → lancement campagne 2017 & 2018 d'Essais Inter Labos (comparaison avec mesures de Référence – visée : établissement des courbes de traction selon norme ISO 6892-1 méthode B)
- ✓ Décision d'investissement d'un laboratoire froid (4,5 M€)

❑ **Alerte**

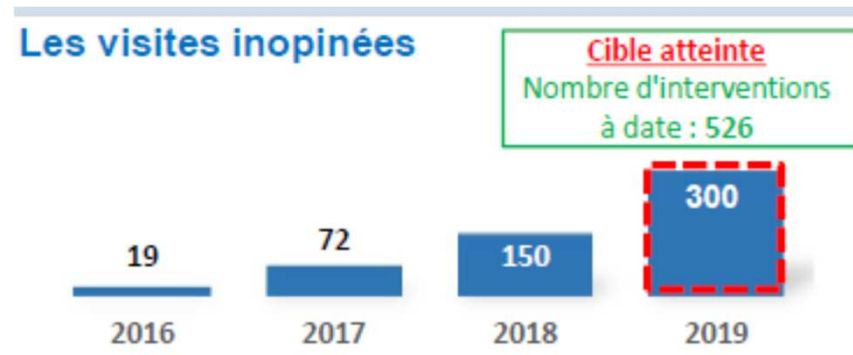
- ✓ Lanceur d'alerte
- ✓ 2 courriers EDF à destination des fournisseurs majeurs : demande d'explicitier les dispositions prises pour prévenir les pratiques inacceptables

ZOOM SUR LES INSPECTION INOPINÉES ET LES CND CONTRADICTOIRES

Objectif 2019



Objectif 2019



+ des essais contradictoires au LIDEC